

Calculer ma redevance

La redevance est calculée pour une année civile. Elle se compose d'une part « **abonnement** » et d'une part « **utilisation du service** ».

L'abonnement au service

Cette part est calculée en fonction du volume du bac rouge et de 12 présentations de celui-ci.

Volume	Abonnement	
	1 passage / 7 j	1 passage / 15 j
80 litres	138,88 €	136,48 €
120 litres	173,12 €	170,72 €
180 litres	225,28 €	222,88 €
240 litres	277,44 €	275,04 €
360 litres	387,56 €	385,16 €
770 litres	807,48 €	805,02 €

= L'abonnement au service

€

L'utilisation du service

Cette part se base sur le nombre de présentations de votre bac à la collecte. Le coût de la présentation est établi selon le volume de votre bac et la fréquence de passage de la benne dans votre rue.

Volume	Coût de la présentation - bac rouge	
	1 passage / 7j	1 passage / 15j
80 litres	2,24 €	2,04 €
120 litres	2,61 €	2,41 €
180 litres	3,34 €	3,14 €
240 litres	4,07 €	3,87 €
360 litres	5,68 €	5,48 €
770 litres	15,39 €	15,19 €

Selon la capacité de votre bac rouge et la fréquence de passage de la benne OM

= L'utilisation du service

€

REDEVANCE 2018 :

Abonnement



Utilisation



Exemple : bac 80 litres collecté tous les 15 jours

Abonnement = 136,48 € (dont 12 présentations)

Utilisation du service = 14 présentations (en plus des 12 de l'abonnement) x 2,04 € = 28,56 €

Redevance 2019 = 165,04 €

En présentant le bac rouge 12 fois dans l'année, la facture peut être réduite à 136,48 €.

L'essentiel

Comment faciliter le règlement de ma facture ?

En choisissant le **prélèvement automatique en quatre fois** comme moyen de règlement. Demandez le formulaire à compléter (disponible sur le site Internet) et retournez-le accompagné d'un RIB.

Ou, en réglant votre facture en une fois, **directement sur notre site Internet**, rubrique « *paiement sécurisé* ».

Combien de fois puis-je sortir mon bac rouge à la collecte ?

Sortez-le le moins souvent possible et seulement quand il est plein. Sachez néanmoins qu'un **seuil minimum de 12 présentations** à l'année est intégré à l'abonnement.



Vous pouvez présenter aussi souvent que vous le souhaitez le bac jaune sans que cela n'ait d'incidence sur votre facture.



Rappel : les sacs présentés à côté des bacs ne seront pas collectés. Des sacs rouges et jaunes supplémentaires peuvent être achetés auprès du SMICTOM.

Quelles sont les démarches en cas de changement de votre situation familiale ?

Vous déménagez ou emménagez sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion ? Le **nombre de personnes vivant dans votre foyer change** ? Contactez-nous. Le montant de votre redevance en dépend.



Pourquoi la redevance me concerne-t-elle ?

Tout particulier ou professionnel produit des déchets, même en faible quantité (déchets de repas, papiers, emballages divers,...). Que ces déchets soient collectés en porte-à-porte, en points d'apport volontaire ou déposés en déchetterie, ils nécessitent d'être collectés et traités et représentent un coût pour la collectivité.

Le règlement de collecte et de facturation est disponible sur notre site Internet.

Pour nous contacter :

SMICTOM de la Vallée de l'Authion
4 boulevard des Entrepreneurs – 49250 Beaufort en Anjou
Tél. 02 41 79 77 00 – email : contact@smictomauthion.fr

www.smictomauthion.fr

SMICTOM
DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

*Collecte et
traitement
des déchets*

**GUIDE DE LA REDEVANCE
INCITATIVE 2019**

*Tout savoir sur le coût
de mes déchets.*

www.smictomauthion.fr

La redevance Ordures Ménagères

Pourquoi une redevance ?

La redevance incitative est le **mode de financement** du service de collecte et de traitement des déchets. Elle s'appuie sur la **production d'ordures ménagères de chaque usager** et permet de financer les charges fixes du syndicat :

- le fonctionnement, l'entretien et le gardiennage des déchetteries,
- la mise à disposition des bacs, des colonnes des points d'apport volontaire,
- la collecte des points d'apport volontaire, la collecte en porte à porte des bacs jaunes et rouges, le traitement de tous les déchets collectés (recyclage, valorisation, stockage).

Comment s'applique-t-elle ?

Votre redevance 2018 vous est transmise au printemps, pour toute l'année. Il s'agit d'une **estimation** de votre redevance calculée à partir :

- **de votre abonnement** : défini en fonction du **volume du bac rouge** mis en place et de 12 présentations annuelles de celui-ci.
- **de l'utilisation du service** : correspondant au nombre de **présentations de votre bac rouge** l'année précédente.

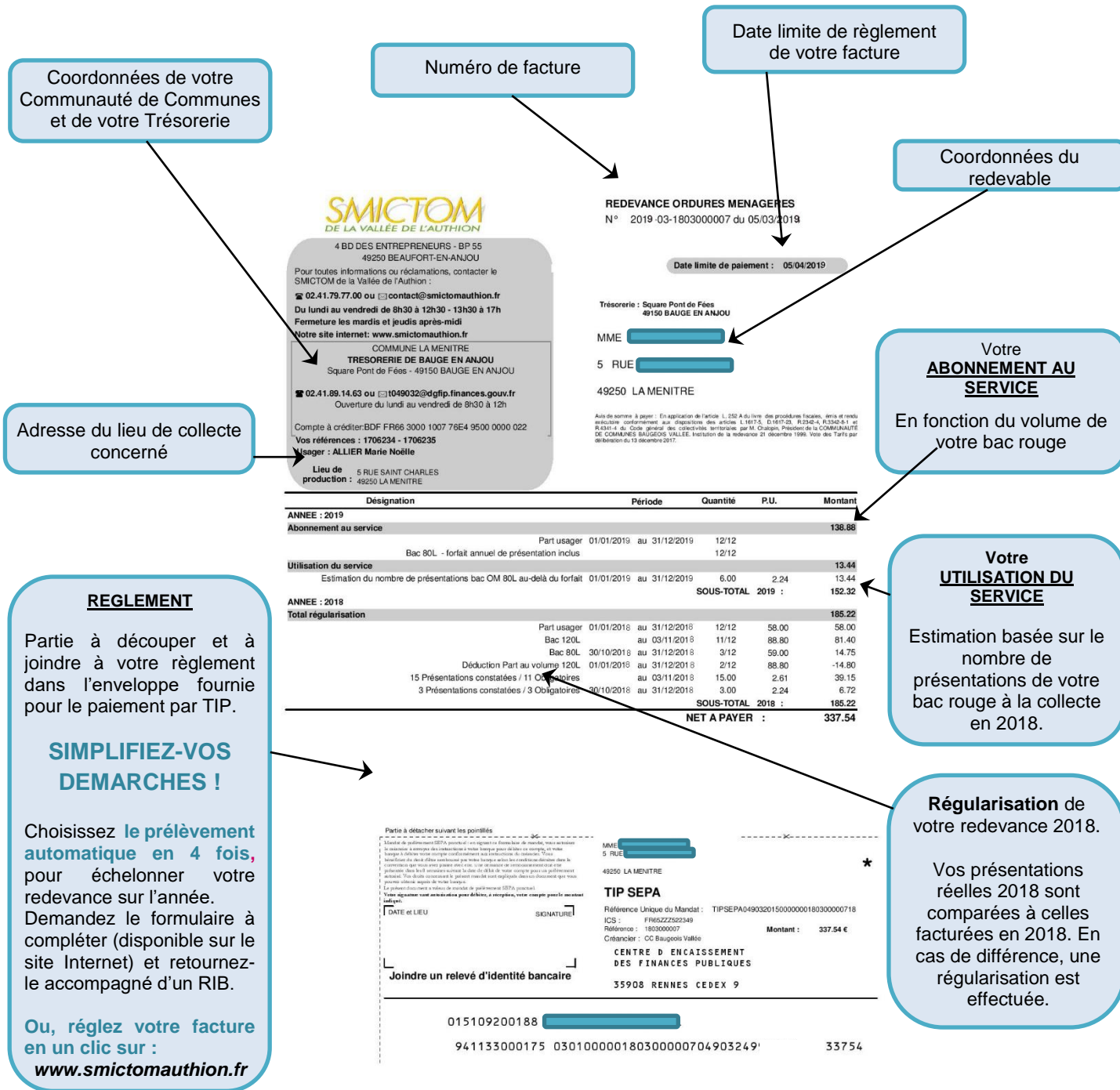
Une **régularisation** de votre redevance sera effectuée en fonction de vos **présentations réelles**,

Vous pouvez présenter aussi souvent que vous le souhaitez le bac jaune, accéder aux points d'apport volontaire et aux déchetteries sans que cela n'ait d'incidence sur votre facture.

Pour bien maîtriser votre redevance :

- **Appliquez les consignes de tri**, cela permet de réduire le volume de déchets du bac rouge.
- **Sortez vos bacs uniquement lorsqu'ils sont pleins.**
- **Compostez vos déchets organiques** du jardin et de la cuisine. Un composteur par famille peut être mis à disposition par le SMICTOM pour 15 €.
- **Adoptez des comportements éco-citoyens** : achetez moins emballé et durable, buvez l'eau du robinet, évitez le gaspillage, refusez la publicité, etc.

Une facture ... ça s'explique



SMICTOM
DE LA VALLÉE DE L'AUTHIION

4 BD DES ENTREPRENEURS - BP 55
49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

Pour toutes informations ou réclamations, contacter le SMICTOM de la Vallée de l'Authion :
☎ 02.41.79.77.00 ou ✉ contact@smictomauthion.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
Fermeture les mardis et jeudis après-midi
Notre site internet : www.smictomauthion.fr

COMMUNE LA MENTRE
TRÉSORERIE DE BAUGE EN ANJOU
Square Pont de Fées - 49150 BAUGE EN ANJOU

☎ 02.41.89.14.63 ou ✉ 1049032@dfip.finances.gouv.fr
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Compte à créditer: BDF FR66 3000 1007 78E4 9500 0000 022
Vos références : 1706234 - 1706235
Usager : ALLIER Marie Noëlle

Lieu de production : 5 RUE SAINT CHARLES
49250 LA MENTRE

Designation	Période	Quantité	P.U.	Montant
ANNEE : 2019				
Abonnement au service	Part usager 01/01/2019 au 31/12/2019	12/12		138,88
	Bac 80L - forfait annuel de présentation inclus	12/12		
Utilisation du service	Estimation du nombre de présentations bac OM 80L au-delà du forfait 01/01/2019 au 31/12/2019	6,00	2,24	13,44
				SOUS-TOTAL 2019 : 152,32
ANNEE : 2018				
Total régularisation	Part usager 01/01/2018 au 31/12/2018	12/12	58,00	58,00
	Bac 120L au 03/11/2018	11/12	88,80	81,40
	Bac 80L 30/10/2018 au 31/12/2018	3/12	59,00	14,75
	Déduction Part au volume 120L 01/01/2018 au 31/12/2018	2/12	88,80	-14,80
	15 Présentations constatées / 11 Obligatoires au 03/11/2018	15,00	2,61	39,15
	3 Présentations constatées / 3 Obligatoires 30/10/2018 au 31/12/2018	3,00	2,24	6,72
				SOUS-TOTAL 2018 : 185,22
				NET A PAYER : 337,54

Partie à détacher suivant les pontillés

L'usager de prélèvement SEPA (prélèvement automatique) est autorisé à faire une demande de modification de son compte bancaire. Cette demande doit être accompagnée de son RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et d'un formulaire de demande de modification de son compte bancaire. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la commune. La demande doit être envoyée à la trésorerie de la commune. La commune ne peut pas effectuer de prélèvement automatique sur un compte bancaire qui n'est pas un compte courant. Le prélèvement automatique est effectué le premier jour ouvrable de chaque mois. Le montant des prélèvements est indiqué sur la facture. Le montant des prélèvements est indiqué sur la facture. Le montant des prélèvements est indiqué sur la facture.

Votre acquiescement est attesté par la date, la signature, votre compte pour le montant indiqué

DATE et LIEU : _____

SIGNATURE : _____

Joindre un relevé d'identité bancaire

015109200188 _____

941133000175 030100000180300000704903249 33754

MME [REDACTED]
5 RUE [REDACTED]
49250 LA MENTRE

TIP SEPA
Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0490320150000000180300000718
ICS : FR6632252349
Référence : 1803000007
Crédancier : CC Baugéois Vallée
CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Montant : 337,54 €